

DOSSIER D'HABILITATION 1- Volet pédagogique *

DU Médiation



UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements cohabilités : /

Responsables du diplôme : Claude BORGHETTO, Christine BERTRAND

Début d'habilitation : 01/07/2014

Fin d'habilitation :

DELIBERATION CEVU N°

* Le dossier d'habilitation est composé de ce volet pédagogique (1) applicable sur toute la durée de l'habilitation, et d'un volet financier (2) annuel, à renouveler obligatoirement chaque année universitaire de l'habilitation en cours. Toute modification de ce volet pédagogique (maquette, MCC...) doit être approuvée par la CFVU.

A - Présentation du projet

I - Contexte général - Objectifs de la formation

Ces dernières années ont été nettement marquées par le développement des modes de résolution de conflits extrajudiciaires : médiation, conciliation, négociation etc....sont de plus en plus pratiquées et donc méritent d'être clarifiées, nécessitant une formation approfondie. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'application de la directive 2008/52/CE qui préconise le recours à la médiation civile et commerciale et demande explicitement la formation des médiateurs.

La médiation est un processus dans lequel un tiers neutre, impartial et indépendant favorise, dans une confidentialité totale et sous sa responsabilité, l'établissement ou la restauration du lien entre différentes parties en conflit.

Le développement de la médiation est donc un processus inéluctable et la formation en médiation devient indispensable.

Le DU Médiation de l'Ecole de Droit - Université d'Auvergne propose une formation rigoureuse et ciblée, à l'aide de modules spécialisés afin de répondre aux attentes précises des acteurs économiques et sociaux en matière de gestion de conflits et par là même offrir une formation diplômante ou qualifiante en médiation aux professionnels en exercice comme aux jeunes diplômés.

II - Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III - Autres composantes de l'UdA et autres établissements participant à la formation

Néant

IV - Responsables du DU

Nom, Prénom : Claude BORGHETTO

Statut : Intervenante extérieure , Médiatrice diplômée , Professeur de sciences économiques et sociales

Coordonnées : claudе.borghetto@ext.udamail.fr

04 73 17 76 56, 41 bd François Mitterrand, CS 20054, 63000 Clermont-Ferrand Cedex

Nom, Prénom : Christine BERTRAND

Statut : Doyen de l'Ecole de Droit, MCF en droit public - UdA

Coordonnées : christine.bertrand@udamail.fr

04 73 17 76 56, 41 bd François Mitterrand, CS 20054, 63000 Clermont-Ferrand Cedex

V - Composition du Conseil de Perfectionnement

(Commission en charge du suivi du diplôme, le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel. Préciser : Nom, Prénom, Qualité)

Personnels de l'Université d'Auvergne

Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant,
 Le Directeur des études de l'école de Droit ou son représentant
 Le responsable pédagogique du DU
 Deux membres de l'équipe pédagogique
 La secrétaire de scolarité du DU
 La responsable de la scolarité
 Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université d'Auvergne**VI - Autres renseignements**

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2014-2015

Première année universitaire concernée par la présente demande : 2015- 2016

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Niveau requis pour intégrer la formation : titulaires d'un diplôme Bac + 3 de l'enseignement supérieur. Les professionnels ne justifiant pas des titres requis peuvent se porter candidats au titre de la validation des acquis professionnels (VAP).

Durée de la formation : 1 année universitaire – 200 h (ou 160 heures selon l'option choisie)

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation :
 en formation initiale : 18
 en formation continue : 6

Capacité d'accueil maximale : 25

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Période d'inscription / candidature : à compter d'avril N pour une inscription dans l'année universitaire N/N+1

Contact Scolarité : (nom, prénom, téléphone, courriel)

Scolarité de l'Ecole de Droit, du.droit@udamail.fr, 04 73 17 76 56

B - Description de la formation**I - Organisation générale de la formation**

Les cours ont lieu à l'Ecole de Droit - 49, boulevard François Mitterrand - 63000 Clermont-Ferrand, en priorité les vendredi et samedi matin. La présence est obligatoire, en tronc commun comme en modules.

II - Maquette de la formation

Voir maquette page suivante

Modalités de contrôle des connaissances :

Examens portant sur le tronc commun :

- Rédaction et soutenance d'un mémoire devant un jury (deux médiateurs qualifiés et un invité lié au sujet traité) : coefficient 5.
- Examen final :
 1. un cas pratique portant sur le tronc commun, coefficient 3, durée 3h
 2. un sujet de réflexion portant sur le tronc commun, coefficient 2, durée 2h
- Training (contrôle continu et examen final) : coefficient 2, durée : 30 mns
- QCM portant sur l'ensemble des unités composant le tronc commun : coefficient 2, durée 1h

Le tronc commun est validé avec une moyenne de 10/20 et les notes se compensent.

Examens portant sur un module optionnel (médiation des organisations ; médiation scolaire):

- Épreuve écrite portant sur les unités du module : coefficient 3, durée 2 h
- QCM portant sur les unités du module : coefficient 2, durée 1h

Le module est validé avec une moyenne de 10/20 et les notes se compensent.

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances									
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE				
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient						
Séance de présentation	1	1												
Tronc commun -- 120 heures														
UE 1 : Découverte de la médiation	2	2			Pour le tronc commun : Examen final : -Un cas pratique portant sur le tronc commun (3h) -Un sujet de réflexion portant sur le tronc commun (2h) QCM portant sur l'ensemble des unités du TC (1h)	3	Rédaction et soutenance d'un mémoire devant un jury (2 médiateurs qualifiés et un invité lié au sujet traité)	5	A la fin de la période d'enseigne- ment					
UE 2 : Présentation de la médiation, ses différentes formes, sa place au sein des MARD Médiation judiciaire civile et conventionnelle Médiation pénale Médiation administrative Les MARD : conciliation, arbitrage etc...	16	16									2			
UE 3 : Sociologie du conflit	11	11									2			
UE 4 : La déontologie de la médiation Responsabilité du médiateur La posture de tiers neutre L'impartialité La confidentialité	10	10									2		Training (CC et examen final) durée de 30 minutes	

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Éléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
					Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
	total	CM	TD	TP	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 5 Le processus de médiation EC 1 : Cadre et déroulement d'une médiation Techniques utilisées EC 2 : Communication verbale / non verbale, gestion des émotions , du stress , de l'agressivité Gestion des traumatismes EC 3 :Training : mise en situation ,analyse vidéos	62	62			Cf ci-dessus					
	20	20								
	20	20								
UE 6 : Analyse et rédaction d'accords Contrats de médiation, clauses de médiation Mise en forme , homologation Responsabilité du médiateur Effets des accords	15	15								
UE 7 : Mémoire Rédaction et soutenance d'un mémoire Suivi du mémoire	3									
Module optionnel 1 : Médiation des organisations										
UE 8 : Découverte d'une médiation spécialisées (médiation des organisations)	2	2			Epreuve écrite portant sur les unités du module (2h) QCM portant sur les unités du module (1h)	3			A la fin de la période d'enseigne- ment	
UE 9 : Médiation commerciale Présentation tribunal de commerce Médiateur, conciliateur et mandataire ad hoc au tribunal de commerce Etudes de cas et training	11	11								
UE 10 : Médiation et relations sociales Conflits du travail Médiation prud'homale Médiation préventive Etude de cas – Training	20	20								
UE 11 : Approfondissement technique Approfondissement techniques de communication	3	3								

UE 12 : Médiation internationale Problématiques interculturelles	4	4								
Module2 optionnel : Médiation scolaire										
UE 13 : UE 8 : Découverte d'une médiation spécialisée (médiation scolaire))	2	2								
UE 14 : Les conflits scolaires Nature des conflits scolaires, problématiques scolaires, médiation, préventive	7	7								
UE 15 : Encadrement juridique EC 1 : Encadrement règlementaire : rôle des CPE et proviseur, force du règlement intérieur, limites de la médiation EC 2 : Droit de la famille	9 4	9 4								
UE 16 : Poids du numérique, rôle des réseaux sociaux, cyber-harcèlement EC 1 : Analyse psychologique EC 2 : Analyse juridique	4 2 2	4 2 2								
UE 17 : Mise en place du projet Processus de médiation, formation et profils des élèves-médiateurs, les résistances, médiation préventive/curative	15	15								
UE 18 : Les enjeux psychologiques Gestion des émotions et des traumatismes, gestion des personnalités dites difficiles	3	3								
					Epreuve écrite portant sur les unités du module (2h) QCM portant sur les unités du module (1h)					A la fin de la période d'enseignement
						3				
						2				

III - Equipe pédagogique

(Donner la liste des enseignants, leur appartenance ou non à l'Uda ; pour les autres, leur qualité)

Nom, prénom, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, vacataire, chargé de recherche), qualité (profession,...), établissement de rattachement, volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque élément constitutif.

	Nom, Prénom	Statut	Qualité	Etablissement de rattachement
Toutes UE	Claude BORGHETTO	IE	Médiatrice diplômée et enseignante	Rectorat / travailleur indépendant
	Léna BORIE	IE	Avocate	Cabinet Michel- Arsac
	Christian DESSEUX	IE	Proviseur	Lycée Lafayette
	Pierre FABRE	IE	Directeur régional adjoint / Responsable du pôle Travail	DIRECCTE
	Murielle FANGET	IE	Psychologue	Travailleur indépendant
	Bertrand GARDETTE	IE	Conseiller principal d'éducation	Rectorat
	Gilles HERMITTE	IE	Président Tribunal administratif de Clermont-Ferrand	Ministère de la Justice
	Jean Marc HOUEE	IE	Juge aux affaires familiales - responsable du pôle famille- TGI Clermont	Ministère de la Justice
	Sacha LEDUC	Maître de conférences en sociologie	Enseignant	Uda
	Anne-Cécile LOMBARDY	IE	Directrice et déléguée régionale	ARACT Auvergne
	Claire MIGNE	IE	Psychologue	Travailleur indépendant
	Christine MONTAGNON	IE	Médiatrice diplômée	Travailleur indépendant
	Patrick PERROTIN	IE	Président du Tribunal de Commerce de Clermont	Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand
	Michel PINET	IE	Président de l'association des conciliateurs de justice d'Auvergne	Travailleur indépendant
	Pierre SENNES	IE	Procureur	Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand
	David SLACK	IE	Spécialiste en management interculturel	Travailleur indépendant

IV - Conditions d'admission

Le DU est ouvert à la formation initiale et continue.

- Jeunes diplômés (Bac +3) ou en cours de Master souhaitant se former en vue d'acquérir une qualification de médiateur ou une double compétence.
- Professionnels en vue d'acquérir une compétence spécifique à la médiation : chefs d'entreprise, managers, DRH, chargés de mission, magistrats, avocats, notaires, juristes d'entreprise, psychologues, sociologues, enseignants, cadres éducatifs, travailleurs sociaux, assistants sociaux, cadres de santé etc...
- Médiateurs en exercice souhaitant compléter leurs connaissances ou les maintenir à jour, recherchant un perfectionnement ou une formation diplômante.

La présélection se fait sur dossier, comportant CV et lettre de motivation. La sélection définitive a lieu après entretien avec le responsable pédagogique.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme Bac + 3 de l'enseignement supérieur. Les professionnels ne justifiant pas des titres requis peuvent se porter candidats au titre de la validation des acquis professionnels.

Au moment de l'examen du dossier de candidature et en fonction des études antérieures du candidat ou de son expérience professionnelle, celui-ci peut être dispensé de suivre certains enseignements.

V - Règles de délivrance du diplôme

Le DU s'obtient par validation du tronc commun et d'un module : médiation des organisations ou médiation scolaire.

La mention Assez Bien s'obtient par une moyenne à partir de 12, la mention Bien à partir de 14 et la mention Très Bien à partir de 16.

La validation du tronc commun seul permet d'obtenir un certificat de compétence sur les fondamentaux de la médiation.

La validation d'un module (médiation des organisations, médiation scolaire) accessible seul, permet d'obtenir un certificat de compétence. Il est toutefois fortement recommandé de suivre le tronc commun avant les modules spécialisés afin d'acquérir toutes les techniques nécessaires.

Redoublement

Le redoublement est admis à titre exceptionnel sur demande motivée

VI - Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études ou son représentant, deux membres de l'équipe pédagogique.

VII - Mobilité à l'international

Sans objet

VIII - Modalités particulières relatives au DPC (Développement Professionnel Continu)

Sans objet

Conseil de Gestion de la composante :

Date : 27/04/2015

avis favorable

avis défavorable

Commentaires éventuels :

Conseil Académique - Commission de la Formation et de la Vie Universitaire accordant l'habilitation :

Début de l'habilitation :

Fin de l'habilitation :

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante
en charge de la CFVU

Le Président de l'Université d'Auvergne

Brigitte BONHOMME

Professeur Philippe DULBECCO